

## COMPTE RENDU CHS-CT DU 17 et 31 mars 2015.

L'ordre du jour étant très chargé et à la demande de l'ensemble des représentants des personnels, le CHSCT s'est réuni à deux reprises afin de pouvoir traiter sereinement tous les points. Au regard de la densité de ces 2 réunions, ce compte-rendu ne peut être exhaustif.

### L'ordre du jour :

- Mise en place du nouveau CHSCT suite aux élections professionnelles.
- La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2015.
- Le suivi médical.
- Bilan des accidents du travail.
- Examen des registres Santé et Sécurité au travail.
- Bilan des exercices d'évacuation 2014.
- Budget CHSCT 2015.
- DUERP et PAP 2014/2015.
- Réalisation PAP 2013/2014.
- Bilan DUERP 2013/2014.
- Bilan budget 2014.
- Conditions d'installation et d'équipement des CID.
- Questions diverses.

Cette instance a été présidée par M. Chapon. Les responsables des 4 ESI, M Espinat (ISST) et le docteur Lescher (médecin référent de la DISI) étaient présents.

### ➤ **En préambule, la CGT a lu une déclaration liminaire (lire en annexe).**

**Vos représentants CGT ont tenu à dénoncer le contexte social et salarial de notre pays qui est d'une grande gravité, conséquence des choix politiques et des différentes réformes menés par le gouvernement. Comme ce comité doit débattre de la santé et des conditions de travail des agents, nous avons pointé du doigt la médecine du travail qui risque d'être « laminée » par la loi Macron. Nous avons également exprimé notre indignation face aux événements tragiques qui ont eu lieu dans les drfip du Val de Marne et du Nord. Malheureusement le syndrome France-Télécom est bien « arrivé » à la DGFIP.**

Le président n'a pas voulu s'exprimer sur les conséquences de la politique de rigueur budgétaire, de la réforme territoriale, de la loi « Macron », de la modernisation du dialogue social (entre autre disparition programmée des CHSCT). Néanmoins il a reconnu une situation très tendue dans les DDFIP et DRFIP tandis que les services informatiques seraient épargnés,,,

**=> La CGT s'oppose et s'opposera à toute tentative gouvernementale de niveler les conditions de travail par le bas.**

### Mise en place du nouveau CHSCT:

- Adoption à l'unanimité du règlement intérieur.

L'ISST a précisé qu'en cas de tentative de suicide ou de suicide même en dehors du lieu du travail le CHSCT peut demander une expertise.

Le règlement sera revu en 2016.

- Élection du secrétaire du comité parmi les représentants titulaires du personnel : Alain Bost de la CGT a été élu à l'unanimité

### **La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2015:**

Suite aux données fournies dans le bilan ministériel 2013, des priorités d'actions ont été établies au regard du nombre le plus important d'accidents :

- les risques liés aux déplacements et aux chutes
- les risques liés à la manutention
- le risque d'agression au travail

La prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) constitue un axe prioritaire. Le diagnostic de ces risques doit être effectué au travers du DUERP suivi des actions à engager dans le PAP.

**==> La CGT, dans sa déclaration, a dénoncé l'attentisme de l'administration et que l'heure n'était plus à l'affichage et la communication mais à la prise de mesures concrètes. Mais pour cela il faudrait une volonté politique d'en mettre les moyens ! Les réformes gouvernementales et patronales « en tout genre » n'en prennent pas le chemin !**

**=> pour plus de détail, n'hésitez pas à contacter un représentant CGT.**

### **Le suivi médical :**

Un point a été fait sur les médecins de prévention : pénurie de médecins.

=> Par conséquent des conventions sont passées entre des médecins du secteur privé et l'administration. De ce fait ils ont moins de disponibilités en temps, Pour certains, comme ils ne sont pas familiarisés au secteur tertiaire, ils sont moins attentifs à l'expression de souffrance de certains collègues. Ils font, peu, voir aucune visite de site.

Le secrétariat général du ministère a bien rappelé au médecin de Limoges quelles étaient ses prérogatives. Le président du CHS s'est engagé à rentrer en contact avec celui-ci.

**==> La CGT a de nouveau expliqué ses craintes sur l'avenir de la médecine du travail. Avec la loi Macron, pour la raison de pénurie de médecins du travail, les médecins de ville pourraient être chargés de réaliser les visites médicales (Quid du module spécial médecine du travail ? Quid de la charge de travail actuelle de ces médecins ?). Pour simplifier, les médecins du travail établiraient que des certificats d'aptitude ou d'inaptitude avec toutes les conséquences pour le salarié ! Il n'y aurait plus d'adaptation de poste !**

Le médecin de prévention a donné le bilan 2014 du suivi médical pour la DISI (détail par ESI à disposition).

- Visites quinquennales : 77
- Visites annuelles : 191 (les vacataires sont systématiquement convoqués)
- accidents de service ou trajet : 11
- Visites dites particulières : 27 (maternité, handicap, congés longue maladie-longue durée ou ordinaire de + de 21 jours, accident de service-trajet, maladie professionnelle...)
- Visites hors convocation : 3 (à la demande de l'agent)
- Suivi post-professionnel : 1
- dépistages ophtalmologiques : 112
- surveillance audiométrique : 5

Pas d'évolution notable des risques professionnels.

Nouveauté : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, mise en application du dispositif de suivi post-professionnel mais uniquement pour le risque amiante.

Ce dispositif est proposé à l'agent avant sa cessation d'activité. Ce dernier prend seul la décision d'être suivi ou pas.

À ce jour les autres risques ne sont pas concernés (en attente d'une décision ministérielle suite à concertation).

Pour les visites annuelles, le médecin a expliqué que la fréquence était déterminée en concertation avec l'Administration. C'est cette dernière qui assume toutes les responsabilités en cas d'accident ou de maladie.

### **Registres santé et sécurité au travail**

Toutes les remarques des agents ont été évoquées. Elles ont été satisfaites dans leur ensemble. Les défibrillateurs ont été vérifiés sur chaque site.

**La CGT rappelle que ses militants se tiennent à la disposition des agents avant chaque CHS pour porter leurs légitimes revendications en matière d'hygiène et sécurité.**

### **Budget 2015 :**

La dotation : 44 293€ ==> à noter que le montant par agent n'est pas en baisse !

À la différence des autres années, la totalité de la dotation nous est allouée dès maintenant.

Les représentants des personnels ont constaté que certaines dépenses relevaient plus de la dotation générale de fonctionnement que du CHSCT.

Néanmoins dans un souci d'amélioration plus rapide des conditions de travail des collègues, il a été décidé de co-financements.

ESI Guichard :

- demandes d'autres devis pour des travaux (menuiserie) car celui présenté paraissait élevé (4228,80 euros). Cette dépense se fera sur la DGF,
- Suite aux remarques des pompiers intervenus à Guichard pour une alerte incendie, installation d'un dispositif d'arrêt électrique d'urgence à l'extérieur du bâtiment et installation d'une barre antipanique sur une porte du sous-sol donnant directement dehors.
- La formation habilitation électrique pour 3 agents sera co-financée à parité entre CHS et DGF.

ESI Parlette :

- Fourniture de bras ERGOTRON pour l'AT ORDO (1) et pour la CID 43 (3).
- Fourniture de 4 lampes au service INTEX
- Achat d'un fauteuil ergonomique pour un agent suite à avis médical
- Formation habilitation électrique co-financée à parité entre CHS et DGF.

ESI Limoges :

- Remplacement de 14 stores extérieurs dans la continuité de ce qui avait été fait en 2014. Un co-financement 40 % CHS et 60 % DGF sera réalisé.
- Pose d'un extracteur d'air au niveau du rupteur éditique. Un co-financement 40 % CHS et 60 % DGF sera réalisé.

Dans ces deux cas des devis seront demandés afin de concurrencer les montants respectifs de 3110,95 et 4556,40 euros.

- Formation habilitation électrique co-financée à parité entre CHS et DGF.

ESI Nevers :

- Poursuite du remplacement de la moquette par des dalles plastifiées dans les bureaux 206, 209, 212, 214 et 218. Un co-financement sera réalisé.
- Achat de sabots pour la cantinière
- Dépoussiérage et calage des planchers techniques du 1<sup>er</sup> étage. Les représentants du personnel acceptent le dépoussiérage dans le cadre d'un co-financement mais refusent le calage qui a déjà été effectué il y a peu de temps sans succès.
- Fourniture de deux fauteuils ergonomiques suite à avis médical.

**La CGT est intervenue pour les 4 ESI ainsi que pour les CID qui ne doivent pas être « les parents pauvres » de la DISI.**

**En s'opposant aux dépenses qui relèvent de la Dotation Globale de Fonctionnement vos élus agissent afin que les crédits du CHS-CT soient employés au mieux dans l'intérêt des agents. Les co-financements font également preuve de dépenses négociées.**

**Il est fort dommage que le CHS-CT soit la seule instance où on peut considérer qu'une réelle négociation est possible. Pourtant les Comités Techniques Locaux ont cette possibilité écrite clairement dans leurs prérogatives.**

**Mais l'administration ne fait pas vivre ce qu'elle a enfanté.**

**Les représentants CGT présents à cette réunion :**

- Alain Bost et Francis Reix en qualité de titulaires
- Pascale Baldo et Luc Barré en qualité de suppléants
- Sylvie Marcel en qualité d'experte.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>**

## **Déclaration liminaire des représentants CGT**

*Monsieur Le Président,*

*Les représentants CGT de la DISI Pays du Centre considèrent que le contexte social et salarial de notre pays est d'une grande gravité. Comment ne pas en parler en réunion de CHSCT alors que cette situation s'impose à nous tous et n'est pas sans conséquences sur notre santé et nos conditions de travail. Nous souhaitons écouter votre avis sur ce sujet monsieur le Président.*

*En effet, le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale «Macron» ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s (Privé et Public), des retraité(e)s et des privé(e)s d'emploi.*

*Le gouvernement, au mépris de la démocratie, a utilisé le 49-3 pour imposer la loi Macron, une loi qui lamine les droits sociaux avec en ligne de mire les salaires et le temps de travail (réforme des licenciements économiques, travail du dimanche, justice prud'homale) et le code du travail. Dans le cadre du CHSCT, nous dénonçons tout particulièrement la réforme de la médecine du travail qui représenterait si elle est appliquée une régression pour l'amélioration de la santé au travail.*

*Et que dire des propositions sur la modernisation du dialogue social qui n'ont heureusement pas donné un accord entre les représentants du patronat et des salariés en*

janvier ! Mais ce qui est alarmant c'est que le gouvernement affiche une volonté d'aller vers ces propositions.

Pourtant cela représenterait un véritable accord de dupes : suppressions des CHSCT et des délégués du personnel pour les réunir en un seul comité d'entreprise (moins d'élus, moins d'heures de délégation, moins de formation, ...)

Dans le privé les CHSCT risquent d'être supprimés alors que dans la Fonction Publique nous venons depuis peu d'intégrer les conditions de travail au CHS !!

Les représentants CGT dénoncent ces manœuvres qui vont à l'encontre des améliorations des conditions de travail et qui représenteraient un recul social sans précédent.

Au sein de notre direction,

Depuis plus de 10 ans, les orientations politiques ont conduits à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents : suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructurations incessantes.

Aucune catégorie de personnel n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention.

Force est de constater qu'aucune volonté politique forte ne s'est manifestée, aucun moyen supplémentaire n'a été alloué.

Or la souffrance au travail continue de faire des ravages pour exemples les actes tragiques qui ont eu lieu dans les DRFIP du Val de Marne et du Nord.

Les représentants CGT dénoncent l'attentisme de l'administration. Effectivement année après année les rapports des acteurs de prévention alertent sur l'expression de souffrance des agents.

Monsieur le Président vous aurez compris le message des représentants CGT : il y a urgence à passer de la parole aux actes. Nous ne sommes plus dans l'affichage et la communication mais dans la nécessité de prises de mesures concrètes à mettre en place au bénéfice des agents.

Les représentants CGT de la DISI Pays du Centre resteront très attentifs aux conditions de travail des agents et continueront d'œuvrer avec leurs moyens à disposition pour les améliorer.